

Attestation de Qualification / d'Encadrement Sport Adapté

L'AQSA est une formation complémentaire qui s'adresse à des animateurs intervenant en association sportives ordinaires pour intervenir auprès de personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques. Elle s'inscrit dans le contexte des conventions signées entre la FFSA et des fédérations délégataires de disciplines sportives ou des fédérations affinitaires.



Elle ne concerne pas les animateurs intervenant dans des associations affiliées à la FFSA ou salariés d'établissements spécialisés

Par cette formation, la FFSA contribue à l'insertion des personnes dont elle a la responsabilité, dans des associations affiliées aux fédérations sportives agréées par l'État ou dans des structures de loisirs à caractère sportif.

Trans 'F  *rmation*

Organisme national de formation de la FFSA

SOMMAIRE

PUBLIC	2
LA FORMATION	2
OBJECTIFS ET CONTENUS.....	3
Module 1 Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement.....	3
Module 2 Intervention pédagogique (option sport)	4
Module 2 Intervention pédagogique (Option : Activités Physiques pour Tous).....	5
Module 3 Stage pédagogique en situation.....	6
VALIDATION & DELIVRANCE DU DIPLÔME DE L'AQSA	7
ALLEGEMENT DE LA FORMATION	7
CONTACTS.....	7

PUBLIC

Cette formation est qualifiante¹ pour des personnes titulaires d'un diplôme professionnel d'encadrement d'activité(s) physique(s) et sportive(s) auprès de tout public :

- Diplôme Jeunesse & Sport : BEES, BPJEPS, DEJEPS
- Diplôme de l'enseignement supérieur : Licence STAPS
- Diplôme de la branche Sport : CQP

Et est ouverte mais non qualifiante pour :

- des bénévoles souhaitant accueillir des personnes déficientes dans leur club.

LA FORMATION

Elle se compose de 3 modules se déroulant dans un délai maximum de 2 années :

Module 1	Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement	21 Heures/ 3 jours
Module 2	> Intervention pédagogique	21 Heures/ 3 jours
	> Intervention pédagogique pour la mention « Activités Physiques pour tous »	31 Heures /3 jours
Module 3	Stage pédagogique en situation & Visite certificative	20 h

¹ L'AQSA est une qualification fédérale. Elle n'offre donc pas de prérogatives professionnelles supplémentaires

OBJECTIFS ET CONTENUS

Module 1

Connaissance des personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques, des contextes de la pratique d'A.P.S. et de leur environnement.

Module commun à toutes les disciplines sportives

OBJECTIFS :

- Acquérir des connaissances réinvestissables sur les publics relevant de la délégation de la F.F.S.A.
- Connaître la F.F.S.A et ses finalités, comprendre son organisation.
- Connaître les structures relevant du champ de l'action sociale, médico-sociale et de la santé mentale accueillant ces personnes.
- Interroger ses conceptions éducatives pour permettre à ces personnes d'apprendre et d'acquérir une réelle autonomie.
- Choisir des démarches d'intervention sur le plan pédagogique les sollicitant pour agir, en partant de leurs besoins singuliers.

CONTENU :

- Notions de handicap, déficiences, maladie.
- Les déficiences intellectuelles : origines, évolutions, conséquences pour la vie des sujets dans les domaines éducatifs, sociaux, économiques, culturels.
- Les troubles psychiques : les pathologies, le soin.
- Identifier des besoins.
- La FFSA : organisation, objectifs, secteurs de pratique, réglementation sportive, conventions avec les autres fédérations.
- Le secteur spécialisé : caractéristiques, objectifs, organisation, missions.
- Représentations du handicap et intervention éducative.
- Les démarches pédagogiques, identification, réflexions sur leur choix pour permettre au sujet d'être acteur de ses apprentissages.

Module 2

Intervention pédagogique (option sport)

Module centré sur une discipline sportive.

OBJECTIFS :

- Concevoir son intervention pour permettre aux personnes déficientes intellectuelles ou atteintes de troubles psychiques de comprendre et de progresser.
- Analyser la logique de l'activité pour mettre en œuvre des situations permettant au sujet d'apprendre.
- Concevoir l'activité dans une perspective de loisir ou de compétition.
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation.
- Analyser sa pratique.
- Travailler à partir des objectifs institutionnels et/ou associatifs du projet individuel du pratiquant, prendre en compte les attentes de la personne et identifier ses besoins.

CONTENU :

- Le projet en relation avec les objectifs de l'institution et/ou l'association.
- Didactique appliquée de la discipline sportive.
- Référentiel des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques.
- Enseignement de l'activité auprès de ces personnes.
- L'aménagement du milieu.
- Organisation des compétitions dans la discipline (FFSA et fédération délégataire de la discipline).
- Séances pédagogiques auprès de personnes déficientes mentales : préparation, animation, observation, évaluation.

Module 2

Intervention pédagogique (Option : Activités Physiques pour Tous)

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes ayant le BPJEPS APT et BEESAPT

OBJECTIFS :

- Identifier ses prérogatives d'exercice professionnel et leurs limites (découverte des activités) ;
- Elaborer des projets en fonction de la nature de la demande et des partenariats (personne, institution, famille, associations sportives ou de loisirs ...) ;
- Contractualiser les projets pour que chaque sujet soit pris en compte dans sa dimension cognitive, psycho-affective, motrice ...
- Concevoir son intervention pour favoriser l'engagement, les apprentissages, la progression de chacune des personnes à partir du sens qu'elles peuvent donner à ce qui est proposé ;
- Choisir des supports d'activité à partir d'une identification préalable des besoins des pratiquants et des processus en jeu dans l'activité ;
- Mettre en œuvre des démarches pédagogiques, des régulations permettant à chaque sujet de découvrir, d'explorer, d'apprendre en s'ouvrant à l'autre ;
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation pour identifier les progrès et permettre aux pratiquants de les identifier en fonction de leurs capacités ;
- Analyser sa pratique pour demeurer au plus proche des besoins des sujets ;
- Elaborer des outils de communication avec les partenaires pour qu'ils puissent prendre en compte ce qui s'est passé dans les activités proposées ;
- S'appuyer sur des réseaux de personnes ressources pour faire évoluer les projets.

CONTENU :

- Les prérogatives des diplômés d'Etat (BEES, BPJEPS) en activité physique pour tous et les indications pour l'intervention auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique ;
- Rappel de la méthodologie de projet et de sa contractualisation pour que le sujet soit au centre du dispositif ;
- L'analyse de la demande, la conception du projet (en fonction de l'origine de la demande)
- Classification des activités en trois grands domaines à partir des processus en jeu dans les dimensions cognitives, psychiques et affectives : activités d'adaptation à un environnement, activités de revendication de ses capacités, activités de création, de production et de représentation d'un langage corporel symbolique ;
- Conception de la notion de besoins et hypothèses d'identification pour choisir des supports en lien avec les problématiques des pratiquants ;
- Les démarches pédagogiques : importance du choix en fonction des besoins des sujets ;

- Elaboration et conduite de séances pédagogiques pour que le sujet soit acteur de ses engagements ;
- Elaboration d'outils d'observation et d'évaluation permettant l'identification des niveaux d'évolution d'un sujet dans l'activité, pour évaluer, choisir des objectifs et des démarches pédagogiques, pour analyser sa pratique ;
- Séances pédagogiques auprès de personnes en situation de handicap mental ou psychique : préparation, animation, observation, évaluation
- Réseaux, partenaires, personnes ressources, place de la FFSA.

Module 3

Stage pédagogique en situation

Le stage pédagogique en situation d'une durée de 20h (30h pour la mention APT) se déroule de manière fractionnée. Il s'agit de conduire son enseignement dans la durée. Le stagiaire choisit la structure dans laquelle il souhaite faire valider son stage : association affiliée à la FFSA, association affiliée à la fédération délégataire de la discipline.

A l'issue du stage, le stagiaire réalise un rapport auquel il intègre une attestation de la structure d'accueil certifiant la durée et les conditions de mise en œuvre du stage.

COMPETENCES ATTENDUES :

- Réinvestir les compétences et connaissances élaborées durant les modules;
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluer un projet dans la discipline sportive partant des besoins des personnes accueillies dans l'activité;
- Evaluer la portée de son intervention, les progrès des pratiquants afin de les communiquer aux personnes qui en ont la responsabilité (professionnels de structures spécialisées, responsables d'association sportive, parents...).

LE RAPPORT DE STAGE DEVRA ETRE MIS EN EVIDENCE :

- La présentation des personnes accueillies dans l'activité (caractéristiques, besoins);
- Les objectifs visés;
- Le contenu, le déroulement et l'évaluation des séances, incluant les aménagements et moyens pédagogiques utilisés;
- Une analyse de son intervention.

Ce document servira de support pour le jury lors de la certification du stage

VALIDATION & DELIVRANCE DU DIPLÔME DE L'AQSA

La délivrance de l'AQSA (dans l'option de la discipline sportive concernée) est soumise à la certification des compétences du stagiaire [lors d'une évaluation portant sur l'animation d'une séance en fin de projet dans le cadre du stage réalisé.](#)

Au terme de son cursus de formation, le candidat se verra remettre le diplôme de l'Attestation de Qualification Sport Adapté dans l'option de sa discipline sportive.

ALLEGEMENT DE LA FORMATION

Les titulaires d'un diplôme du travail social ou de la santé (éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, aide médico-psychologique, infirmier travaillant en psychiatrie, psychomotricien, etc.) peuvent être allégés du module 1 de l'AQSA.

CONTACTS

Renseignements

Maxime TESSIER – 06 11 39 14 97 – maxime.tessier@ffsa.asso.fr

Inscriptions

Nathalie BUN – 01 42 73 90 19 – nathalie.bun@ffsa.asso.fr

Consultez la programmation nationale des Modules 1 & 2 sur :

<http://transformation.ffsa.asso.fr/>

[Formations/ AQSA]

Trans'Formation

Organisme national de formation de la FFSA

3 Rue Cépré – 75015 PARIS

Tel 01 42 73 90 07 – Fax 01 42 73 90 10

<http://transformation.ffsa.asso.fr>